

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020

Nombre de membres en exercice: 19

Par suite d'une convocation du 8 Octobre 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la salle de l'Age d'or, 2 rue de l'Hôtel Dieu, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

Etaient présents: 15

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Carole BOUILLONNEC, adjointe	Nicolas BELANGÉ, adjoint	Agnès AGLAVE-LUCAS, adjointe
Sylviane LEPAPE	Nathalie GROM	Jean-Pierre BAZIN
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Sheila DEPUILLE	Sandrine LHORSET
Philippe CHAUVET	Vincent DELCHOQUE	Pierre-Antoine DHUICQ

Etaient absents ayant donné procuration : 4

Gérard GENISSON	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Nicolas PRIOUX	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Caroline BOURG	Pouvoir à	Nicolas BELANGÉ
Sébastien RAVOISIER	Pouvoir à	Philippe CHAUVET

Absent: 0

Evolution du tableau de présence :

A l'ouverture de la séance, le nombre de présents est de quatorze, le nombre de pouvoir est de quatre pour l'adoption des points 1 et 2,

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale le report des points 11 et 12 :

Il vous est proposé de procéder au report des points 11 et 12, en effet, les documents techniques qui devront être à l'appui des décisions ne sont pas finalisés et réclament plus de temps d'étude pour les soumettre au vote."

Adopté par 14 voix pour.

Madame Nathalie GROM arrive à 20h10 pour l'exposé du point n° 3, le nouveau nombre de présents est de 15, celui des pouvoirs inchangé, pour l'adoption de ce point et des suivants.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Nicolas BELANGÉ est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu séance du 29 juillet 2020
- 2. Tableau des effectifs au 13 octobre 2020
- 3. CC Vexin Centre: nouveaux statuts applicables au 16 juillet 2020
- 4. Assainissement : transfert des résultats au SIARP
- 5. Etablissement HAARP : désignation de deux délégués
- 6. Etablissement KORIAN/MAPAD : désignation de deux délégués
- 7. SIEVV : modification de la délibération de désignation des délégués
- 8. PNR: sentier du petit patrimoine candidature
- 9. Droit à la formation des élus
- 10. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 11. Urbanisme : Droit de Préemption Urbain (DPU) : instauration
- 12. Urbanisme : Déclaration Préalable aux divisions foncières
- 13. Environnement : protection des chemins pose de trois barrières subvention PNR

Page 1 sur 5

14. Schéma Directeur d'Assainissement : Convention financière avec le SIARP gestion des Eaux Pluviales

Questions diverses.

- Incivilités sur le domaine public la nuit place de la mairie

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance. Le dernier compte rendu du 29 juillet 2020 est adopté sans observation.

47-2020

Tableau des effectifs au 13 octobre 2020

Madame le Maire informe l'assemblée municipale qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune compte tenu des besoins au titre de la filière technique, à savoir :

- du personnel affecté à la surveillance de la cantine scolaire,
- d'une création de poste à temps non complet pour titularisation au 30 octobre, (personnel d'entretien)
- d'une création de poste à temps complet pour stagiairisation au 1^{er} décembre, (service technique).

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

Le tableau des effectifs se présente comme suit :						
GRADE	catégorie	nombre	Manuel Landston			
	e administra	tive	4			
Rédacteur principal de 1ère c lasse	В	1	Temps complet			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	С	1	Temps complet			
Adjoint administratif	С	1	Temps complet			
Adjoint administratif	С	1	Temps non complet			
Filie	ère techniqu	е				
Agent de maîtrise	С	1	Temps complet			
Adjoint technique	С	6	Temps complet (reste 1 poste)			
Adjoint technique	С	1	Temps non complet Création au 30.10.2020			
Adjoint technique contractuel	С	2	Temps complet			
Adjoint technique contractuel		5	Temps non complet			
Adjoint technique saisonnier	С	3	Temps complet/ou non complet			
Adjoint technique territorial stagiaire	С	1	Temps non complet fin au 29.10.2020			
Adjoint technique stagiaire temps complet	С	1	Création au 1 ^{er} décembre 2020			

Décision : approbation à l'unanimité

48-2020

CC Vexin Centre: nouveaux statuts applicables au 16 juillet 2020

La Communauté de Communes a adopté ses nouveaux statuts en date du 16 juillet 2020, L'ensemble des communes doit procéder à leur ratification.

Sont annexés : la délibération n°2020-07-015 du 16 juillet 2020 du conseil communautaire ainsi que les nouveaux statuts modifiés.

Les modifications portent sur le renouvellement des délégués, la suppression des compétences optionnelles pour les CC, la rédaction des articles 12 et 13 et 17 pour les compétences facultatives, La décision du chaque conseil municipal doit ensuite être adressée à la CC Vexin Centre. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire d'accomplir les formalités de transmission.

Décision : approbation

49-2020

Assainissement : Transfert des résultats au SIARP

Pour faire suite aux décisions municipales n° 41 et 42-2020 de dissolution du budget assainissement et les affectations de résultats, il convient de procéder aux transferts de ces écritures au SIARP comme suit :

Considérant que le compte administratif 2019 du budget d'assainissement de la commune, conforme au compte de gestion du comptable public, présente :

un excédent global de
un déficit global de
143 281.40 € en section d'Investissement
5 915.03 € en section d'exploitation

De transférer au SIARP dans les conditions exposées ci-dessus :

un excédent de 143 281.40 € en section d'investissement
un déficit de 5 915.03 € en section d'exploitation

Décision : approbation

50-2020

Etablissement HAARP : désignation d'un délégué titulaire et suppléant

Madame le Maire souhaite procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'établissement Suite aux candidatures de :

- Mme Ariane MARTIN pour le poste de titulaire
- Mme Nathalie GROM pour le poste de suppléante

Le Conseil Municipal les valide. **Décision : approbation**

51-2020

Etablissement KORIAN/MAPAD : désignation d'un délégué titulaire et suppléant

Madame le Maire souhaite procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'établissement Suite aux candidatures de :

- Mme Ariane MARTIN pour le poste de titulaire
- Mme Nathalie GROM pour le poste de suppléante

Le Conseil Municipal les valide.

Décision : approbation.

52-2020

SIEVV (Syndicat des Eaux) : modification de désignation d'un déléqué titulaire

Madame le Maire rappelle la décision n°30-2020 du 22 juin concernant la désignation des délégués Titulaires et suppléants au SIEVV

Délégués titulaires :

Monsieur Xavier BACHELET

Monsieur Vincent DELCHOOUE

Déléguée suppléante :

Madame Agnès AGLAVE-LUCAS.

Propose d'ajuster cette désignation par la désignation de monsieur Nicolas Belangé en lieu et place de Monsieur Xavier Bachelet.

Monsieur Belangé de préciser que les dossiers du syndicat d'Aménagement de la Viosne et ceux du syndicat des Eaux peuvent avoir une concomitance de traitement, il sera ainsi le même délégué sur ces deux syndicats.

La décision reste inchangée pour les autres désignations.

Mme le Maire est chargée d'adresser la décision modificative au syndicat.

Décision : approbation

53-2020

PNR du vexin Français : candidature de la commune au Sentier du Patrimoine

Sur proposition de Monsieur Nicolas Belangé, adjoint au patrimoine, de soumettre à l'assemblée municipale une inscription de principe à la création d'un itinéraire du patrimoine, la commune peut faire connaître sa candidature auprès du PNR avec la connaissance d'une participation financière à hauteur de 30 % de la dépense HT.

Les premiers critères plafond sont : l'inscription de 12 sites sur une longueur de 7 km à respecter, Un premier document est présenté suite à une rencontre entre les élus et le PNR en date du 7 octobre courant.

Le Conseil municipal devra par la suite procéder à la validation du nombre de panneaux identifiant le petit patrimoine existant et de la dépense à engager.

La liste des éléments du patrimoine, une carte les localisant et la délibération avec l'engagement financier devront être adressés au PNR.

Décision : approbation

54-2020

Droit à la Formation des Elus - DIF

Considérant la circulaire préfectorale n° C2020-09-30 du 11 septembre 2020 rappelant les nouvelles règles applicables au DIF et les obligations des collectivités en matière de formation des élus,

Le décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux,

L'arrêté du 29 juillet 2020 portant fixation du coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du droit individuel à la formation des élus locaux,

que l'inscription à la formation doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur, tels que l'UMVO, le CAUE, la caisse des dépôts et consignations, l'AMF, entre autres.

La décision sera accompagnée de l'annexe du tableau de recensement des formations à mettre en place.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2020.

Décision : approbation

55-2020

Commission Communale des Impôts Directs : renouvellement des membres

Les membres de la commission doivent être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins vingt-cinq ans, jouir de leurs droits civiques et être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune. Ils doivent également être familiarisés avec la situation locale et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il convient d'établir la liste avec huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants au nombre doublé soit une liste de trente-deux propositions,

Madame le Maire donne lecture des trente-deux propositions qui seront soumises à la Direction des finances publiques, à charge de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'arrêter la liste définitive.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés en qualité de commissaire titulaire ou suppléant.

Décision : approbation

56-2020

Environnement : protection des chemins – demande de subvention auprès du PNR pour la pose de trois barrières – CR n° 25

Madame le Maire propose de formuler la demande prévisionnelle de subvention suivante : Une demande prévisionnelle de soutien financier est formulée auprès du PNR afin de garantir l'accès et la protection de ces chemins en bordure de la RD 915 et des dépôts sauvages régulièrement évacués par les services de la commune.

Coût HT prévisionnel 6 200 € soit TTC de 6 820.00 €

Subvention prévisionnelle : 4 340.00 €

Décision : approbation

57-2020

Schéma Directeur Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales

Madame le Maire rappelle :

Un marché public pour la révision du schéma directeur assainissement et gestion des Eaux Pluviales a été signé avec l'entreprise BERIM en février 2020 sur études et appel d'offres engagés en 2019. Pour faire suite au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la CC Vexin Centre avec délégation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise et du Vexin (SIARP), il convient de mettre en place la convention de participation financière pour les frais liés à la Gestion des Eaux Pluviales (compétence communale).

Parallèlement, une subvention à hauteur de 80 % a été sollicitée auprès du principal financeur l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le SIARP informera donc la commune du taux réellement accordé et ajustera le montant de la dépense définitive. Montant annuel HT 47 709.60 €.

Décision : approbation

Questions diverses.

- Incivilités sur le domaine public la nuit place de la mairie :

Pour répondre à l'inquiétude des riverains (liée au délai d'intervention des Gendarmes) ayant assisté aux récents faits d'incivilités qui se sont produits dans la nuit du samedi 3 octobre dernier, attache a été prise auprès de la Gendarmerie de Marines dont l'Adjudant-Chef nous confirme qu'un premier appel a été enregistré à 5h03 pour une intervention sur place à 5h32.

- Une demande de pose de ralentisseur sur le CD 915 a été formulée :

Après entretien téléphonique avec le Conseil Départemental, compte tenu du trafic routier, du trafic Poids Lourd, de la descente de cette voie, une distance de 50m des habitations à respecter, pour tous ces motifs ce dispositif ne peut être installé provoquant des impacts sonores et vibratoires. Il a été constaté que lorsque les communes demandent leur installation, rapidement il leur est demandé de procéder à leur retrait.

Dorénavant, ce retrait est à la charge financière des communes le réclamant.

Par conséquent, il est demandé l'étude d'une meilleure visibilité de la signalétique des priorités à droite et d'interpeller sur la vitesse excessive sur la traversée du CD 915 en agglomération.

Sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire procède à la clôture de séance à 20 heures 45.

Evelyne BOSSU, Maire